



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 4 avril 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Françoise RIVET, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19

PRESENTS : Mme RIVET, M. FOUR, Mme DUPRAT, Mme DE CUYPER, M. LAUBARY, Mme MAZAUD, M. LAFARGE Mme PARNIERE M. QUEYREIX, Mme MADIEUX, M. FERARD, Mme RUBY-MONTEIL, M. LEROY

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. BATTEL Mme ZRAK Mme BATTEL, Mme LAFARGE, M. CHANGION

ABSENT NON EXCUSE : M. AMODEO

SECRETAIRE : PASCALE DUPRAT

OBJET : DELIBERATION N°2024/025 – RENOVATION SALLE BARTHOLDI - NOMINATION D'UNE MAITRISE D ŒUVRE

Madame la Maire rappelle au conseil municipal le projet de rénovation de la salle Bartholdi pour lequel il y a lieu de procéder à la nomination d'une équipe de maîtrise d'œuvre qui aura en charge la réalisation des plans, le dossier de consultation des entreprises et le suivi de ce chantier.

Après avoir rappelé l'historique de la consultation relative au choix du maître d'œuvre, elle présente alors le compte rendu des travaux de la commission en charge de l'examen des candidatures.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal :

- **Approuve** le choix de la SARL OX Architectures 5, avenue Saint Exupéry Parc Océalim 87270 Couzeix pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'opération. A ce stade de l'opération, la rémunération provisoire de la maîtrise d'œuvre s'élève à 200 075 € HT se décomposant comme suit :
 - Rémunération de 11.26% pour une mission de base + EXE complète soit un forfait provisoire de 168 976 €HT
 - Forfait pour la mission OPC 12 000 € HT
 - Forfait pour la réalisation et le complément des relevés des existants 5 700 €HT
 - Forfait pour une étude de faisabilité du gymnase avec un diagnostic structurel 7 750 € HT (sous réserve d'un conventionnement avec la Communauté de communes Briançonnais)
 - Forfait pour une étude d'opportunité du photovoltaïque. 5 650 € HT

- **Autorise** le maire à signer le contrat correspondant.

- **Approuve** par ailleurs, que pour cette opération, il y a lieu de désigner un coordinateur S.P.S. et un bureau de contrôle,
- **Autorise** Madame la Maire à lancer les consultations correspondantes dans le respect des dispositions régissant les marchés publics et l'autorise à signer le marché correspondant avec le prestataire qui aura remis l'offre la plus avantageuse économiquement.

Enfin, le conseil municipal sollicite pour la réalisation de cette opération les subventions aux taux les meilleurs possibles auprès de l'Etat et du Conseil Départemental.

- **ADOpte** : à l'unanimité des présents **la proposition ci-dessus.**

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait en mairie, le 11 avril 2024.



La Maire,

Françoise RIVET.